

— On écrit de La Haye, le 3 juin :

“ Le Roi de Hollande est de retour en cette résidence de son voyage à Flessingue, où S. M. s'était rendue pour assister au départ du prince Henri, qui va entreprendre, à bord de la frégate *le Rhin*, un voyage vers le Nord.

“ Le prince et la princesse Frédéric des Pays-Bas ont quitté aujourd'hui La Haye, se rendant à Berlin et de là à Saint-Petersbourg. L'absence de LL. AA. RR. sera de trois mois.”
(*Le Globe de Bruxelles.*)

— Le paquebot arrivé des côtes d'Italie à Marseille le 31 mai, apporte des lettres de Rome datées du 28 du même mois. Quoique le Saint-Père n'ait point assisté à la procession de la Fête-Dieu, il paraît certain que S. S. se porte bien. La santé du cardinal Capaccini inspire de nouvelles inquiétudes : S. Em., qui n'était depuis quelques jours retirée à la campagne, s'y était trouvée si mal, qu'elle avait demandé à recevoir une seconde fois les derniers sacrements. On attendait l'arrivée prochaine du cardinal Gizzi, légat de Forlì, qui serait appelé pour remplir à Rome des fonctions plus importantes.

On lit dans l'*Heraldo* du 7 juin :

“ Un de nos abonnés nous transmet quelques détails curieux sur une société secrète établie à Madrid, et ayant des ramifications dans toute l'Espagne. Cette société prend le titre de *la Jeune Espagne*. La direction s'appelle *la Grande Planète*, et à sous elle des associés, nommés *Satellites*. Ces *Satellites* sont en rapport avec d'autres associés nommés *Etoiles fixes*. Après les *Etoiles fixes*, viennent les *Facettes*, puis les *Rayons*, et enfin les *Etoiles*. D'après les provinces brillent les *Planètes de second ordre*. Le nombre des associés serait de 38,166 individus. Chacun d'eux paie une quotité mensuelle de réaux pour les frais et les travaux de cette société, dont le but est d'obtenir les résultats suivants : Vraie liberté civile et religieuse et souveraineté nationale dans toute son extension. — Egalité légale positive. — Liberté des cultes. — Destruction complète de tous les abus sociaux. — Plus de rois, même constitutionnels, mais une Constitution entièrement démocratique. — Le *don* serait aboli et il n'y aurait d'autre noblesse que celle du savoir et du talent.

— L'annonce répand chaque jour de nouveaux bienfaits. Dans les provinces, on commence à comprendre les avantages de la réclame et la puissance de la publicité à 15 ou 20 c. la ligne. Voici la singulière annonce que nous lisons dans un journal d'une grande ville de province :

“ Un beau-jeune homme nommé Girard, âgé de 32 ans, désirerait s'établir en mariage avec une personne de haut rang, demoiselle ou veuve sans enfants, n'importe l'âge, pourvu qu'elle lui fasse un sort heureux. Il donnera de bons renseignements sur son compte. La personne qui voudra bien lui accorder sa main est priée d'écrire à l'ancienne maison Delorme, place Sainte-Claire, 4, à Lyon, au nommé Girard, taille d'un mètre quatre-vingts centimètres, chez M. Vernoux.”

— Mme de Saint-Mars qui, sous le pseudonyme de comtesse Dash, a produit des œuvres littéraires dont la plupart ont eu quelque succès, vient d'épouser le fils du prince Stourdza, hospodar de la Moldavie, qui depuis deux ans habitait Paris. Le mariage a été célébré en Moldavie même, et sans doute Mme de Saint-Mars l'a fait précéder d'un divorce, car elle est bien et légitimement mariée en France à M. de St-Mars, qui vit encore.

L'hospodar a refusé son consentement au mariage et a exilé son fils de Jassi (capitale de la Moldavie). Les époux sont retirés dans une terre où s'écoule leur lune de miel. Mme de St-Mars (soit dit sans manquer à la galanterie) a un peu passé l'âge des femmes de M. de Balzac, et son nouveau mari est un jeune homme de 22 à 24 ans tout au plus.

— Nous trouvons dans l'*Echo de Vézère* le compte-rendu d'un incident grave survenu à la cour d'assises de la Dordogne ;

“ Il s'agissait d'une affaire d'incendie et de tentative d'assassinat. Cette affaire, qui avait été déjà renvoyée à la dernière session, a été renvoyée de nouveau ; voici à quel sujet.

“ Pendant les débats de la cause, dans laquelle plaident Me Laurière et M. Jules Lacrouzille, le premier de ces avocats interprétait la déposition d'un témoin.

“ Mettons de la bonne foi, aurait dit M. le président.

“ Me Laurière : Je suis de bonne foi...

“ M. le président : Non ; c'est de la mauvaise foi...

“ Me Laurière : C'est vous, M. le président, qui êtes de mauvaise foi.

“ M. le président : Ceci, c'est de l'insolence !.. (*S'adressant à M. le procureur du roi.*) Prenez vos conclusions.

“ M. Sarlat, substitut : Je n'ai pas de conclusions à prendre ; je n'ai qu'à déplorer un aussi alléchant débat, à manifester la peine que j'éprouverais à le voir consigné sur la feuille d'audience.

“ La cour se retire, et, après une heure de délibération, rend un arrêt qui suspend Me Laurière pendant un mois.

“ Cet arrêt a été accueilli avec douleur et étonnement au banc de la défense.

“ Me Lacrouzille a pris avec énergie et conviction la défense de son collègue ; il a déclaré que ce qu'a dit son collègue, il l'aurait dit lui-même et s'est retiré.

“ L'accusé se trouvant sans défenseur, l'affaire a été renvoyée aux prochaines assises.

“ C'est M. d'Imbert de Bourdillon qui présidait.

“ L'ordre des avocats de Périgueux s'est réuni pour examiner cette affaire et prendre une résolution.

— M. de Belcastel, ce jeune avocat de Toulouse condamné par un soubret donné, en pleine audience, à l'un de ses confrères, a été rayé du tableau de l'ordre. M. de Belcastel vient de former, contre cette décision, un pourvoi en cassation.

— Les dames Augustines du Sacré-Cœur-de-Marie, dirigées par les révérends pères jésuites, viennent de se faire bâtir un magnifique couvent, rue de la Santé, 7, près de l'Observatoire. On estime que les constructions ont coûté de 2 à 3 millions.

— La gendarmerie de Montrouge, près Paris, a arrêté avant-hier, dans la commune de Vanvres, un individu connu dans le village sous le nom de la belle Catherine, et qui, à ce qu'il paraît, ne serait autre qu'une sorte de chevalière d'Eon. Catherine avait toutes les apparences d'une femme ; on lui donnait des amoureux, on disait même qu'elle avait eu deux enfants, et, depuis deux mois qu'elle ou plutôt qu'il habitait Vanvres, rien n'avait fait supposer que ses vêtements du sexe féminin cachassent un homme. La soi-disant Catherine a été mise en prévention pour vol. On lui a fait reprendre ses habits naturels, et l'on a reconnu, dans cet homme déguisé en femme depuis trois ans avec une audace si singulièrement couronnée de succès, un nommé Auguste F..., natif du département du Nord.

— S. M. la Reine d'Angleterre a envoyé 20 liv. st. (500 fr.) et le prince Albert 10 liv. st. (250 fr.) pour l'école des enfants des ouvriers anglais occupés aux travaux du chemin de fer de Rouen au Havre.

— M. le duc de Cars, M. le prince Gaston de Montmorency-Robecq, M. Charbonnier de la Guesnerie, et M. le vicomte de Lespinois, étaient cités aujourd'hui devant la 7e chambre correctionnelle, présidée par M. Salmon, le premier comme président, le dernier comme secrétaire, et les deux autres comme membres de l'*Œuvre de Saint-Louis*, poursuivis par le ministère public comme constituant une association illicite.

Me Fontaine a fait observer que M. de Lespinois vient d'avoir le malheur de perdre sa fille, dont les obsèques ont été célébrées ce matin.

Le tribunal, du consentement de M. de Royer, avocat du Roi, a remis la cause à quinzaine, au samedi 21 juin.

— L'Académie Française a décerné les récompenses suivantes, provenant des legs faits par M. de Montyon, pour les ouvrages les plus utiles aux mœurs. Une médaille de 2,000 fr. à M. Filon, pour son ouvrage intitulé : *le Pouvoir spirituel dans ses rapports avec l'Etat* ; une médaille de 2,000 fr. à M. Poujoulat, pour *l'Histoire de Saint-Augustin* ; une médaille de 2,000 fr. à M. Desbordes-Liers, pour son ouvrage intitulé : *la Morale militaire* ; une médaille de 2,000 francs aux *Fables* de Monsieur Lechambeaulieu ; une médaille de 2,000 francs à Madame Malter, pour son ouvrage *les Femmes en prison* ; une médaille de 1,500 fr. à Mlle Boyeldieu d'Auvigny, pour un ouvrage intitulé : *Montjouy ou Erreur et Repentir* ; une médaille de 1,500 fr. à Mme Saunders, pour l'ouvrage intitulé : *Direction maternelle de la Jeune Fille*.

— L'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, dans sa séance d'aujourd'hui, a décerné le prix de 9,000 fr., fondé par le baron Gebert, à l'ouvrage de M. de Pétigny, intitulé : *Etudes sur l'Histoire, les Lois et les Institutions de l'époque mérovingienne* ; et elle a maintenu l'accessit de 1,000 fr. à *l'Histoire des Français des divers états*, par M. Alexis Monteil.

Le courrier des modes.

Les splendeurs du mois de Marie sont un peu voilées par la pluie. Les premières feuilles et les fraîches toilettes luttent tant qu'elles peuvent contre ce déluge. Dès qu'il paraît un petit rayon de soleil, les unes et les autres se montrent audacieusement. Mais n'est-il pas la saison des fleurs et l'époque intéressante des renouvellements de parures ?

Nous laisserons les poètes chanter les merveilles de la nature ; — ce qui, cette année, pourra ressembler à un mensonge, — et nous nous occuperons seulement des merveilles de la mode, qui sont bien plus une réalité. Jamais peut-être la saison ne s'est annoncée plus puissante et plus coquette en nouveautés de tous genres.

Les chapeaux sont variés de formes et d'ornements. Les étoffes brochées, rayées en long ou en travers, sont glacées et à reflets chatoyants, ce qui produit des couleurs fraîches et brillantes. Le glacé blanc mêlé à toutes les nuances est surtout fort à la mode.

Il y a aussi grande variété dans les accessoires de la toilette. Mantelets, écharpes de soie, de cachemire, de crêpe de Chine brodé ou de dentelle noire ; châles de fantaisie et riches châles de dentelle noire ; par-dessus en taffetas glacé bordé de franges, de dentelle, ou, ce qui est encore plus charmant, par-dessus lilas, violet, gros